

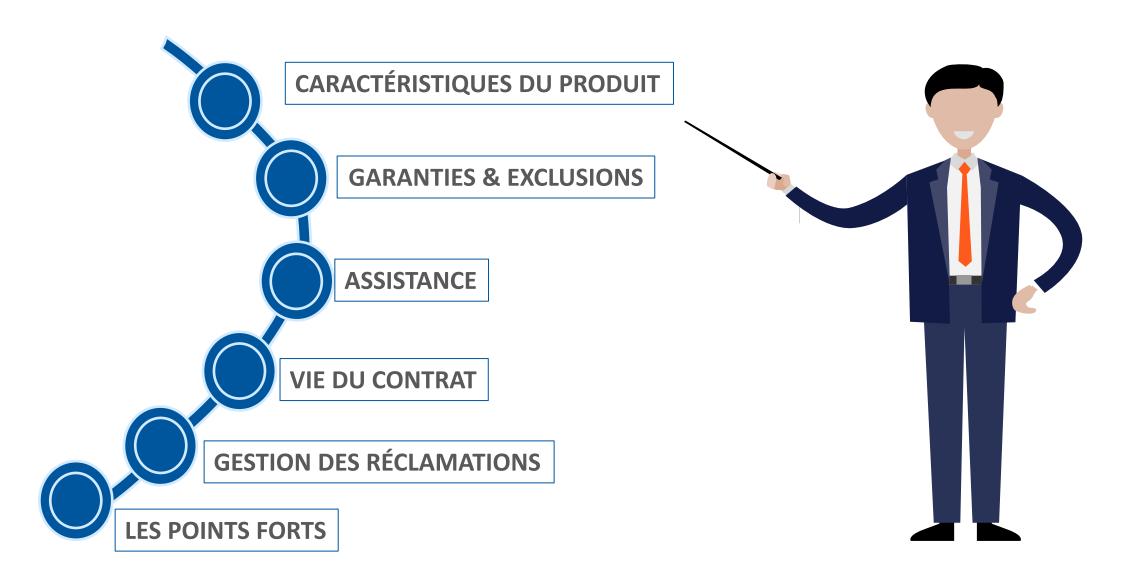


PRÉSENTATION PRODUIT



SOMMAIRE





LES ACTEURS DU PRODUITS











LES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT



CIBLES ET GARANTIES	
CIBLE	Formules destinées à tous les profils à partir de 18 ans et sans limite d'âge, quel que soit leur régime obligatoire (y compris les TNS :professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles).
CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	Toute CSP confondue (y compris les TNS : professions libérales, médicales, paramédicales, agricoles, etc.)
	6 formules + option Éco ⁽¹⁾ (dès formule P2)
GARANTIES	<u>Types de prestations</u> : hospitalisation – médecine de ville – dentaire – optique – aides auditives – médecines complémentaires – cure thermale
TERRITORIALITÉ DES GARANTIES	France métropolitaine et dans le monde entier lors de voyages ou de séjours de moins de 3 mois
ASSISTANCE	Filassistance

(1) Option Éco
Réduction tarifaire de -8% par
rapport à la formule complète
en supprimant les garanties
suivantes : chambre
particulière, frais
accompagnant, forfait confort
extra hospitalier, forfait
lentilles, médicaments non
remboursés, médecines
complémentaires et cure
thermale.

CONDITIONS

LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION	À partir de 18 ans et sans limite d'âge
TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION	France métropolitaine
RÉGIMES ÉLIGIBLES AU CONTRAT	Les personnes relevant du régime Obligatoire français
PROFILS NON ÉLIGIBLES AU CONTRAT	Les personnes âgées de moins de 18 ans

LES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT



RÈGLES PRODUIT

FRAIS DE DOSSIER (2)	30€ prélevés le 15 du mois suivant l'adhésion
TARIFICATION	Cotisation de base (calculée en fonction de l'âge millésimé, du régime, de la zone géographique et de la formule choisie) + 2,50€ mensuels à ajouter par contrat (frais d'association, d'assistance et de courtage)
RÉDUCTIONS	 Réduction de 10% pour un couple Réduction de 10% pour une famille (dont monoparentale) Réduction Alsace-Moselle : 40% formules P1 0 P3; 30% formules P4 à P6
RÈGLES SOUSCRIPTION ENFANTS	Dans le cadre d'une souscription « famille » les enfants jusqu'à l'âge de 28 ans (inclus) sont acceptés sans demande de justificatifs (3)
DATE D'EFFET	La date d'adhésion est fixée au plus tôt au sixième jour suivant la date de réception de la présente demande d'adhésion
PERIODICITÉ DE PAIEMENT	Le 05 ou le 10 du mois. Mensuel, Semestriel, Trimestriel ou Annuel
FORMALITÉ MÉDICALE	Aucune à l'adhésion
CARENCE	Aucune
DÉLAI DE RÉTRACTATION	14 jours



(2) Frais de dossier

Ils sont exonérés en cas de couplage avec de la prévoyance.

(3) Justificatifs enfants

Les enfants âgés de 18 à 28 ans inclus sont acceptés sans demande de justificatif, à l'adhésion et à chaque échéance du contrat, quelque soit leur statut (étudiant, alternant, apprenti, en formation, en recherche d'emploi (inscrits à Pôle Emploi)).



Réforme 100% Santé : permet à l'assuré d'accéder à des équipements sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Pour plus d'information sur la réforme, nous vous invitons à consulter la formation « 100% Santé ».

DÉTAIL DES GARANTIES : HOSPITALISATION



U HOSPITALISATION	P1	P2	Р3	P4	P5	P6
SECTEUR CONVENTIONNÉ (y compris en ambulatoire et à domicile)						
Forfait journalier hospitalier (1)	Frais réels					
Frais de séjour (y compris maternité) (2)	Frais réels					
HONORAIRES						
Chirurgie et anesthésie (y compris maternité) pour les médecins adhérents à 'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	120 %	140 %	165 %	215 %	265 %	315 %
BONUS FIDÉLITÉ À compter de la 3° année d'adhésion et suivantes	130 %	155 %	180 %	230 %	280 %	330 %
Chirurgie et anesthésie (y compris maternité) pour les médecins non adhé- ents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100 %	115 %	140 %	190 %	200 %	200 %
BONUS FIDÉLITÉ À compter de la 3° année d'adhésion et suivantes	120 %	130 %	155 %	200 %	200 %	200 %
Chambre particulière (illimité, hors chambre ambulatoire) (2)	-	30 €/jour	50 €/jour	60 €/jour	75 €/jour	90 €/jour
BONUS FIDÉLITÉ À compter de la 3° année d'adhésion et suivantes	-	40 €/jour	60 €/jour	70 €/jour	85 €/jour	100 €/jour
Frais accompagnant (lit et frais de repas par jour) (5)	-	20 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour	40 €/jour
Forfait confort extra hospitalier (2)	-	20 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour	40 €/jour
Frais de transport (4)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait patient urgences	Frais réels					
Forfait actes lourds (participation forfaitaire de 24€)	Frais réels					
SECTEUR NON CONVENTIONNÉ						
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier hospitalier	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
HONORAIRES Chirurgie et anesthésie (y compris maternité – hors chirurgie dentaire)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

DÉTAIL DES GARANTIES : DENTAIRE



100% W DENTA	IRE	P1 Dep	P2 uis le 1° ja	P3 anvier 202	P4 20 - Réforn	P5 ne 100% S	P6 anté			
Soins et prothèses 100% Santé (Panier 100% Santé)**			Zéro reste à charge sur une sélection d'équipements**							
Soins dentaires, Inlays-Onlays et Parodontologie remboursés par le RO (5) Orthodontie remboursée par le RO			125 % 125 %	150 % 150 %	175 % 175 %	200 % 200 %	250 % 250 %			
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3° année d'adhésion À compter de la 4° année d'adhésion et suivantes	115 % 130 %	140 % 155 %	165 % 180 %	190 % 205 %	215 % 230 %	265 % 280 %			
PROTHÈSES AUTR	ES QUE 100% SANTÉ - (PANIER À HONORAIRES MAÎTRI:	SÉS OU LIBR	ES)							
Prothèses dentaire	s, Inlay-Core et Implantologie remboursés par le RO	100 %	150 %	200 %	250 %	275 %	300 %			
BONUS FIDÉLITÉ	À compter de la 3º année d'adhésion	115 %	165 %	215 %	265 %	290 %	315 %			
Immelantalanta Dan	A compter de la 4º année d'adhésion et suivantes	130 %	180 %	230 %	280 %	305 %	330 %			
remboursées par le	odontologie, Orthodontie adulte, Prothèses non PRO (G) RO (G) Route (hors soins) (7)	- Illimité	150 € Illimité	150 € Illimité	200 € 1 500 €	200 € 1 800 €	250 € 2 000 €			

DÉTAIL DES GARANTIES : OPTIQUE



SANTE 6-3 OPTIQUE (8)	P1 Dep	P2 uis le 1° ja	P3 anvier 202	P4 0 - Réforn	P5 ne 100% S	P6 anté
Équipements 100% Santé" Équipements verres et montures de la Classe A - Panier 100% Santé	Zér	o reste à ch	arge sur une	sélection d	l'équipemei	nts**
Monture et verres (équipements de la Classe B - Panier Libre)*** :						
Équipement à verres simples ou équipement avec un verre simple et un verre complexe ou très complexe	100 %	125€	125€	175€	225 €	275€
Équipement avec des verres complexes ou très complexes	100 %	200 €	225 €	275 €	325 €	400€
À compter de la 3° année d'adhésion	-	250€	275 €	325€	375€	450€
À compter de la 4º année d'adhésion et suivantes	-	300€	325€	375€	425€	500€
→ Dont monture au sein de l'équipement limitée à :	100 %	100 €	100€	100 €	100 €	100€
Lentilles acceptées par le RO	100 %	100 % +20 €	100 % + 50 €	100 % + 70 €	100 % + 90 €	100 % + 110 €
Lentilles refusées par le RO	-	50€	75 €	100€	125€	150€
Chirurgle réfractive, Traitement de l'œil au laser (myopie et presbytie), implant occulaire $^{(9)}$	-	100€	150€	200€	250 €	300€

DÉTAIL DES GARANTIES : SOINS COURANTS



Œ	SOINS COURANTS	P1	P2	Р3	P4	P5	P6
t M	MÉDICAMENTS	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Médicaments prescrits et non pris en charge par le RO par année d'adhésion et par assuré)		15 €	15 €	20 €	20€	30 €
Н	IONORAIRES MÉDICAUX						
C	Consultations et visites médicales par médecins généralistes et spécialistes :						
M	Médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (10)	100%	125 %	150 %	150 %	175 %	175 %
M	Médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (10)	100 %	100%	125 %	125 %	150 %	150 9
A	Actes d'imagerie et actes d'échographie :						
M	Médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100%	100%	100%	100%	100%	100%
M	Médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100%	100%	100%	100 %	100%	1009
	Actes techniques médicaux pour les médecins adhérents et non adhérents à 'OPTAM ou l'OPTAM-CO"	100%	100%	100%	100 %	100%	1009
Н	IONORAIRES PARAMÉDICAUX	100%	100%	100%	100%	100%	1009
Δ	ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE	100%	100%	100%	100 %	100%	1009
M	MATÉRIEL MÉDICAL						
P	Prothèses et appareillages (petit appareillage et accessoires)	100%	100%	100%	100%	100%	1009
P	Prothèses orthopédiques, capillaires, mammaires et grand appareillage	100%	100%	100%	100%	100%	1009
	Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité lociale française	100%	100%	100%	100 %	100%	1009
n p h	Forfalt médecines complémentaires : ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiopathe, diététicien, chiropracteur, micro-kinésithérapeute, pédicure/podologue, réflexologue, sophrologue, luminothérapeute, hypnothérapeute, tabacologue, mésothérapeute, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, sexologue. par année d'adhésion et par Assuré - limité à 30 € / acte)	30€	60 €	60€	90€	90€	120 €
	À compter de la 3º année d'adhésion	50 €	80 €	90 €	130 €	140 €	180 €
5	À compter de la 4° année d'adhésion et suivantes	60 €	90 €	100 €	140 €	150 €	190 #
C	Cure thermale (11)	100 %	100 % + 100 €	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 150 €	100 9

DÉTAIL DES GARANTIES : AIDES AUDITIVES, PRÉVENTION ET SERVICES



	P1	P2	P3	P4	P5	P6
SANTÉ P AIDES AUDITIVES (12)	Dep	uis le 1 ^{er} ja	anvier 202	1 - Réforn	ne 100% S	ianté
Équipements 100% Santé (Classe I - Panier 100% Santé)**	Zéro reste à charge sur une sélection d'équipements**					
Aides auditives de la Classe II - Panier Libre	100 %	100 % + 100 €	125 % + 100 €	125 % + 200 €	150 % + 200 €	200 % + 250 €
Accessoires et fournitures	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
LES + PRÉVENTION (13)						
Actes de prévention pris en charges par le RO (dépistage de l'hypertension, des troubles de l'audition, de l'ostéoporose, etc.)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SERVICES						
Tiers payant national Viamedis – Remboursements automatisés (télétransmission)	Dispense d	e l'avance de	es frais aupr	ès des profe	ssionnels de	e santé
Téléconsultation	Service inclus et disponible dès la prise d'effet de votre contrat					ntrat
Services d'assistance (aide à domicile, présence d'un proche au chevet, garde des animaux, etc.)	Beneficiez de l'assistance des la prise d'effet du contrat sante					nté

LES GARANTIES ASSISTANCE – FILASSISTANCE









(+33 09 82 06 60 08 depuis l'étranger) Prise en charge 24h/24, 7jours/7



À TOUT MOMENT :

- Conseil social
- Informations juridiques et médicales
- Recherche médecins, infirmières, intervenants médicaux
- Mise en relation avec un prestataire de services à domicile

EN CAS DE DÉCÈS:

- Aide à la recherche d'un prestataire funéraire
- Accompagnement suite au décès
- Aide aux démarches administratives
- Avance de fonds

EN CAS D'HOSPITALISATION IMPRÉVUE OU D'HOSPITALISATION PROGRAMMÉE (DE PLUS DE 3 JOURS) :

- Aide à domicile
- Présence d'un proche
- Prise en charge des animaux domestiques
- Livraison de médicaments

EN CAS D'IMMOBILISATION IMPRÉVUE ET IMMÉDIATE AU DOMICILE :

Livraison de médicaments

Filassistance vous accompagne également en cas d'événements traumatisants et en cas de radiothérapie et chimiothérapie.

VIE DU CONTRAT



RÉSILIATION ET RÉCLAMATION

L'adhésion se renouvelle chaque année par tacite reconduction, à la date anniversaire de sa date d'effet*, sauf en cas de résiliation.

Résiliation

Résiliation par lettre ou tout autre support durable, par acte extrajudiciaire ou par déclaration faite au siège social : **Néoliane**Santé – Service Résiliation – 143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

Ou sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Je souhaite résilier ou me rétracter ».

Résiliation possible à tout moment, après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription du contrat. La résiliation prend effet un mois après que l'assureur en a reçu notification par l'adhérent.

Rétractation

Délai de renonciation de 14 jours calendaires

Sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Je souhaite résilier ou me rétracter ».

ou par courrier à l'adresse suivante :

Néoliane Santé - 143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

Réclamation

Sur l'espace adhérent : www.monneoliane.fr, rubrique « Réclamations »

ou par courrier à l'adresse suivante :

Néoliane Santé - Service Qualité

143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R - Bat C - CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3

GESTION DES IMPAYÉS – NÉOLIANE SANTÉ

En cas de non-paiement des cotisations, le Gestionnaire envoie alors à l'Adhérent, au plus tôt 10 jours après l'échéance impayée, une mise en demeure de payer. La résiliation prend effet 40 jours après l'envoi de ladite lettre de mise en demeure, si la cotisation n'est pas intégralement régularisée.

En cas d'omission ou d'inexactitude dans la déclaration de l'Adhérent sans que la mauvaise foi de ce dernier soit établie, la résiliation prend effet 10 jours après envoi de la lettre de résiliation.

*À NOTER

L'envoi de l'échéancier et de la CTP se feront juste avant la date de renouvellement du contrat.



MODIFICATIONS DES GARANTIES

En cours de vie de l'adhésion, l'Adhérent peut demander la modification de son niveau de garantie, à la hausse ou à la baisse ainsi que l'ajout ou le retrait de l'option Éco, sur internet ou par écrit simple.

Cette modification ne pourra être effectuée qu'à l'issue de la première échéance du contrat dans la limite d'une modification tous les douze (12) mois d'adhésion.

GESTION DES RÉCLAMATIONS











Niveau 2



M. le Médiateur de l'assurance TSA 50110 75441 Paris cedex 09

LES POINTS FORTS DU PRODUIT





AUCUNE LIMITE D'ÂGE À L'ADHÉSION



OPTION ÉCO DÈS LA FORMULE P2 : supprimer des garanties non essentielles pour diminuer le tarif de 8%



NOMBREUX BONUS FIDÉLITÉ sur plusieurs années (bonus supplémentaires à partir de la 4ème année)



FORFAIT MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES : gamme étendue de praticiens pris en charge



RÉDUCTION POUR LES COUPLES : 10% RÉDUCTION POUR LES FAMILLES : 10%



CHAMBRE PARTICULIERE ET FRAIS DE SEJOURS EN CAS D'HOSPITALITATION EN ILLIMITÉ*



FORFAITS SUR 12 MOIS GLISSANTS à compter de la date d'effet par assuré



CURE THERMALE: PRISE EN CHARGE AVEC OU SANS INTERVENTION DU RO







MERCI POUR VOTRE ATTENTION!

Produit distribué par NÉOLIANE SANTÉ – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C – CS 63278 - 06205 NICE CEDEX 3 – SAS au capital de 2 000 000 € – RCS Nice sous le N° B 510 204 274 – Intermédiaire en assurances – Immatriculé à l'Orias sous le N° 09 050 488 (www.orias.fr).

Produit assuré par L'ÉQUITÉ – Société anonyme au capital de 69 213 760 euros - Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS PARIS - Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS - N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Assistance: FILASSISTANCE INTERNATIONAL – 108 Bureaux de la Colline - 92213 SAINT-CLOUD Cedex – SA au capital de 4 100 000 € – RCS Nanterre 433 012 689 – Entreprise régie par le Code des Assurances – N° d'identifiant unique ADEME: FR329780 01LOPR.